

Communiqué de la direction de la Polyclinique de l'Ormeau (Tarbes)

mercredi 28 décembre 2016

Appel à la sortie du conflit

La direction de la Polyclinique de l'Ormeau a confirmé au médiateur hier, lundi 26 décembre, ses propositions définitives de sortie de crise. Parallèlement, elle a fait connaître à tous les salariés par courrier ces mêmes propositions, souhaitant les tenir informés directement.

Organisation du travail : des demandes légitimes acceptées

La direction a accepté les demandes du personnel sur l'organisation du travail, les considérant comme légitimes. Elle se félicite du travail fait en commun dans les services qui permettra que l'organisation de la clinique soit comprise et acceptée par tous. La direction est donc prête à accepter l'intégralité de demandes d'organisation du travail exprimées lors de la médiation, malgré un coût significatif pour la clinique.

Cela conduira notamment à de nouveaux plannings aux urgences pour les aides-soignantes, un temps de travail de nuit à 33h60 pour tous les postes, en lieu et place de 35h prenant en compte la pénibilité de travail de nuit, ou encore à la rémunération des temps de pause dans le temps de travail.

Rémunération : un effort financier plus que triplé

Concernant la rémunération du personnel, la direction maintient sa proposition très significative d'accorder l'équivalent d'un treizième mois à l'ensemble des salariés (RAG portée à 8.33%).

De plus, la direction propose d'attribuer de façon pérenne, pour tous les salariés bénéficiant d'une ancienneté continue d'au moins trois mois, une prime de 200 € bruts, versée au prorata temporis du temps de travail contractuel. Cette prime serait versée chaque année avec le salaire du mois de janvier, et pour 2017.

A titre exceptionnel, la direction propose également de verser à l'ensemble des salariés présents dans l'effectif au 1er janvier 2017 une prime exceptionnelle de 300 € bruts (les modalités de versement à préciser lors des consultations des institutions représentatives du personnel). L'ensemble des mesures représente en moyenne 1000 € bruts par salarié.

Les mesures ci dessus qui le nécessitent seraient prises après consultation des institutions représentatives du personnel.

La direction de l'Ormeau tient à préciser qu'elle s'est assise à la table des négociations de multiples fois, avançant progressivement de nouvelles propositions qui aujourd'hui amènent l'entreprise à plus que triplé l'effort financier initialement prévu. Ce dialogue débuté dès les premiers jours de grève, a été maintenu sans relâche, avec une délégation CGT non exclusivement composée de personnels de l'entreprise ou du secteur d'activité.

La Polyclinique de l'Ormeau est une entreprise locale, important employeur de la ville, dont l'activité sanitaire est essentielle sur le territoire départemental.

L'unique objectif de la direction est de pérenniser cette activité médicale et de maintenir l'emploi.

Un contexte contraint

A l'instar de tous les établissements hospitaliers publics et privés, la Polyclinique de l'Ormeau œuvre dans un système de santé extrêmement règlementé et administré dans son financement comme dans son organisation, avec une visibilité financière annuelle. La Polyclinique a du faire face à deux années de baisse très fortes des tarifs des actes hospitaliers*.

La polyclinique est confrontée depuis 2015 à une baisse de son chiffre d'affaires compte tenu d'une part, de la baisse nationale de financement des actes hospitaliers, et d'autre part, des difficultés locales d'attractivité médicale. 50 jours de grève ont considérablement aggravé cette situation.

Une augmentation pérenne de 3%

Dans ce contexte très contraint, les propositions de la direction de l'Ormeau représentent une augmentation pérenne de la masse salariale de 3% (plus de 4% en incluant la prime exceptionnelle non pérenne).

C'est un effort très conséquent, que bien peu d'établissements hospitaliers aujourd'hui en France pourraient dépasser sans fragiliser leur activité et leurs emplois.

La direction de l'Ormeau prend ses responsabilités d'acteur sanitaire, social et économique. Ces propositions sont désormais fermes et définitives.

Alors que les médecins rappellent à juste titre les enjeux sanitaires liés à l'arrêt partiel de la polyclinique, la direction invite l'ensemble des salariés grévistes à reprendre le travail. Elle reste confiante dans la capacité collective à surmonter ce conflit et à œuvrer au maintien d'une offre de santé d'excellence, de proximité et ainsi des emplois.

*L'État impose une tarification nationale des actes de soins. L'enveloppe nationale de financement de l'hospitalisation privée a baissé de 2,15% en 2016 et de 2,50% en 2015. Le bénéfice accordé par le CICE a été neutralisé par une baisse supplémentaire des tarifs. Enfin, pour maîtriser le budget de la sécurité sociale, l'État a mis en place des mécanismes prudentiels. Ainsi, en amont, l'Etat a prélevé 0,50% du financement de l'activité hospitalière en 2016, et un tiers seulement de cette somme sera reversé suite à une décision gouvernementale de décembre dernier.